25176
Czre
Fnc
22870

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR MOREAU (de l'Yonne),

SUR le départ des conscrits du département de l'Yonne.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

ORGANE du département de l'Yonne, à la confiance duquel je dois l'honneur de siéger au milieu de vous ; de ce département qui, depuis la mémorable époque de notre révolution, n'a cessé de donner des gages de son dévouement à la patrie, de son amour

THE NEWBERRY LIBRARY

pour la liberté, je remplis un devoir bien cher à mon cœur en proclamant du haut de cette tribune l'expression des vœux, des administrés, et des administrateurs de ce département.

J'affoiblirois, citoyens collègues, l'expression sentimentale de l'adresse dont je viens demander la permission de vous donner lecture, si je m'étendois davantage sur son objet.

C'est ici un tribut que je paie à la patrie au nom de mes concitoyens.

Je me hâte d'atteindre auprès de vous le but qu'ils s'étoient proposé.

L'ADMINISTRATION CENTRALE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

AU CONSEIL DES ANCIENS.

LÉGISLATEURS,

Le dernier départ de nos conscrits vient de s'effectuer. Nous ne vous entretiendrons point du zèle et de l'activité que nous avons mis dans l'exécution de la loi; nous n'avons fait que notre devoir: mais nous devons vous rendre compte du généreux dévouement de la brave jeunesse de l'Yonne. Que n'en avez-vous été, comme nous, témoins! vous eussiez entendu chaque détachement chanter ces airs chéris de la liberté, et jurer qu'ils ne reviendroient qu'après avoir exterminé l'ennemi, ou l'avoir forcé à demander la paix.

Parmi les traits nombreux de grandeur d'ame de nos jeunes conscrits, nous citerons les suivans : le citoyen Beaudot, d'Avalon, est jugé incapable de servir dans les armées de la République, pour raison de santé. « La liberté a besoin de défenseurs, s'écrie-t-il, je ne puis » marcher aux combats, je vais me faire remplacer ». Et il le fait.

A peine a-t-il achevé cette action glorieuse, qu'il rencontre une veuve désolée, dont le fils, son unique soutien, est appelé par le sort à la défense de la patrie ; il lui dit : Séchez vos pleurs ; si ma santé m'empêche de prendre la place de votre fils, ma fortune me permet de lui trouver un remplaçant, et il ne prend aucun repos qu'il n'ait rempli sa promesse.

Un nommé Berthier, de la commune de Metz-le-Mont, département de la Nièvre, se trouve à Vermenton, au moment du passage d'un détachement de nos conscrits ; il a l'impudence de leur dire : « Pauvres enfans, on vous mène à la boucherie ! » Aussitôt le détachement l'entoure, et l'auroit immolé à son indignation, si l'administration municipale ne l'avoit soustrait à sa fureur, en lui représentant que c'étoit aux tribunaux à prononcer ; docile à la voix des magistrats du peuple, cette jeunesse bouillante a prouvé que la vraie bravoure étoit incapable d'un assassinat.

Berthier est maintenant devant les tribunaux.

Ici c'est un frère qui vient s'offrir en remplacement de son frère, dont le départ pourroit être funeste à une épouse déja mère ; là un autre frère se présente et dit : « Mon frère est d'une foible constitution, il » ne soutiendroit pas les fatigues de la guerre ; je suis robuste, et je » marche à sa place. »

Il seroit trop long, législateurs, de vous retracer toutes les actions généreuses de nos administrés dans cette circonstance ; nous osons vous assurer que nos jeunes conscrits sont dignes de s'associer à leurs frères d'armes, qui les ont devancés dans la carrière des combats et de la gloire ; si, comme nous n'en doutons pas, tous les départemens de la République offrent un pareil résultat, nos perfides ennemis apprendront bientôt combien les vengeurs de la France sont terribles, et faits pour défendre la cause sacrée de la liberté. *Vive la République !*

Signé, MÉNÉTRIÉ, LIANELLE, BAUMIER.

POMVARSE, *secrétaire.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.